Passerelle BEA vers B
Programme de formation

Objectifs de la formation

Cette formation remplace la procédure de régularisation consistant en un passage, en circulation, devant un inspecteur du permis de conduire chargé de vérifier l'aptitude du conducteur à utiliser efficacement les commandes d'un véhicule à changement de vitesses manuel.
Pour les conducteurs de véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique pour des raisons médicales, ainsi que les titulaires des autres catégories de permis de conduire, rien ne change. Ils restent soumis à la procédure de régularisation par l'expert pour la levée de la restriction.
A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule de la catégorie B du permis de conduire.
Le conducteur n'est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie concernée en boîte manuelle qu'à partir du moment où il est possession du titre définitif de conduite correspondant.

Public visé : tout public

Prérequis

Le conducteur doit être titulaire du permis de conduire de la catégorie BEA depuis plus de 3 mois.

Qualifications des intervenants

Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R)
Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

Les moyens pédagogiques et techniques

La formation s'effectue sur un véhicule à changement de vitesses manuel, relevant de la catégorie B du permis de conduire appartenant à l'établissement.
Les apports théoriques, en lien avec la pratique, peuvent être enseignés dans le véhicule.

La durée de la formation

7 heures (minimum légal obligatoire)

NORD MAYENNE CONDUITE
6 Boulevard du Général de Gaulle – 53700 VILLAINES LA JUHEL
Tél : 02 43 03 76 86 ou 07 86 53 83 35
nordmayenne.villaines@gmail.com

Contenu de la formation

Depuis le 1er Janvier 2017, tous les titulaires du permis BEA peuvent suivre une formation qui leur permettra de conduire aussi bien des voitures équipées d'une boite automatique que celles équipées d'une boite manuelle.

Cette formation consiste à réaliser 7 heures de conduite sur boite manuelle après un délai minimal de 6 mois à compter de la réussite à l'examen du permis BEA. Aucune procédure de régularisation devant un inspecteur n'est nécessaire à la fin de cette formation (excepté pour les conducteurs ayant passé le permis BEA pour des raisons médicales).

Elle comprend deux séquences

Séquence 1 durée 2 heures

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre
- Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Une partie de cette séquence, limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

Séquence 2 durée 5 heures

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite
- Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation handicap.

NORD MAYENNE CONDUITE
6 Boulevard du Général de Gaulle – 53700 VILLAINES LA JUHEL
Tél : 02 43 03 76 86 ou 07 86 53 83 35
nordmayenne.villaines@gmail.com